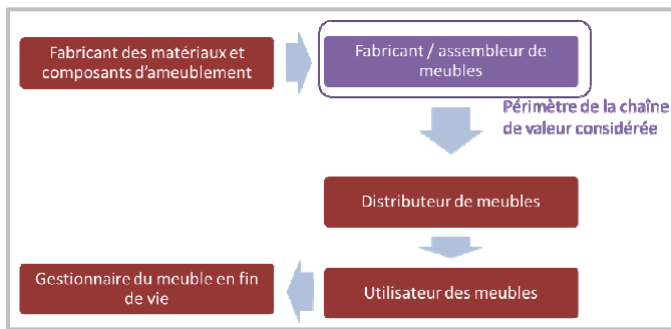


« Réalisation d'un bilan des émissions de gaz à effet de serre – Secteur Ameublement et agencement »



Les acteurs concernés par le guide :

Le guide s'adresse aux entreprises de l'ameublement qui **fabricquent du mobilier**, qu'il soit d'usage domestique, professionnel, ou à **destination d'agencements**. Les fabricants des matières premières tout comme les acteurs de la distribution ne sont pas concernés par ce guide ; ces derniers pourront se reporter au guide sectoriel consacré à la « Distribution et au commerce de détail », disponible sur le Centre de Ressources Bilan GES de l'ADEME.



Libellé	Code NAF
Fabrication de meubles	31
Agencement de lieux de vente	43.32C

Figure 1 : Filières concernées par le guide

A noter qu'en 2017, les filières concernées par ce guide représentent 11 organisations obligées par l'article L229-25 du Code de l'Environnement sur les bilans GES. A titre d'exemples, n'hésitez pas à consulter les 6 bilans publiés par des entités du secteur sur la plateforme en ligne du Centre de Ressources de l'ADEME.

Le cadre d'élaboration du guide :

Le guide a été rédigé par différents acteurs représentatifs de la filière dans une approche collaborative, constructive, de partage des connaissances et d'expertise. Toutes les typologies d'acteurs ont été représentées : fédérations, centres techniques, entreprises.

Ont contribué à la rédaction : l'Institut Technologique FCBA, le Centre Technique des Industries Mécaniques (CETIM), le groupe COFEL, les entreprises COULIDOOR et EUROSIT, l'Union Nationale des Industries Françaises de l'Ameublement (UNIFA) et l'ADEME.

Pourquoi faire un Bilan GES ?

Réaliser un Bilan GES permet à une organisation d'identifier ses principaux postes émetteurs de GES en vue de mettre en œuvre des actions de réduction de ces émissions, s'inscrivant dans une **démarche de lutte contre le changement climatique et de réduction de ses externalités négatives**.

Cela permet également à une organisation d'identifier sa **dépendance carbone** et **d'anticiper les évolutions** d'un monde décarboné (réglementation ou prix du carbone) en adaptant sa stratégie.

Chiffres clés du secteur Ameublement et Agencement

- **12 000** entreprises en 2011
- **63 000** emplois en 2011
- **93%** des entreprises du secteur ont moins de **250** employés en 2009
- **7,91 Mds d'€ de CA** pour le secteur en 2011

Comment réaliser son Bilan GES ?

Quels périmètres prendre en compte lors de la réalisation d'un Bilan GES ?

La définition des périmètres à prendre en compte est une étape clé d'une démarche de bilan GES, dont dépendra la représentativité de son résultat. Le guide présente la méthode d'élaboration du bilan et la manière dont celle-ci peut être adaptée au secteur de l'ameublement et de l'agencement.

Dans un premier temps, il s'agit de définir le **périmètre organisationnel** (quelles sont les entités : usines, filiales, ..., concernées par mon étude) pour la réalisation du bilan. Le guide rappelle les différents choix possibles (approche « part du capital » ; approche « contrôle » financier ou opérationnel) et recommande l'approche « contrôle opérationnel », que ce soit pour une démarche réglementaire ou volontaire.

En ce qui concerne le **périmètre opérationnel** (quelles sources générant des émissions vont être prises en compte), le guide présente la liste des 23 postes d'émissions, en les **hiérarchisant** selon leur importance pour le secteur, à partir des retours d'expériences d'entreprises ayant réalisé leur bilan GES (figure 2). Ces retours d'expérience ont également permis de fournir la répartition moyenne des émissions par grand type de poste : énergie et hors énergie (postes 1 à 8), achats de produits ou services (poste 9), transports (postes 12, 13, 16, 17, 22), déchets (poste 11), immobilisations (poste 10), utilisation (poste 18) et fin de vie des produits (poste 19). Il apparaît ainsi qu'en moyenne **51% des émissions sont issues des achats de produits ou services** (cf. figure 3).

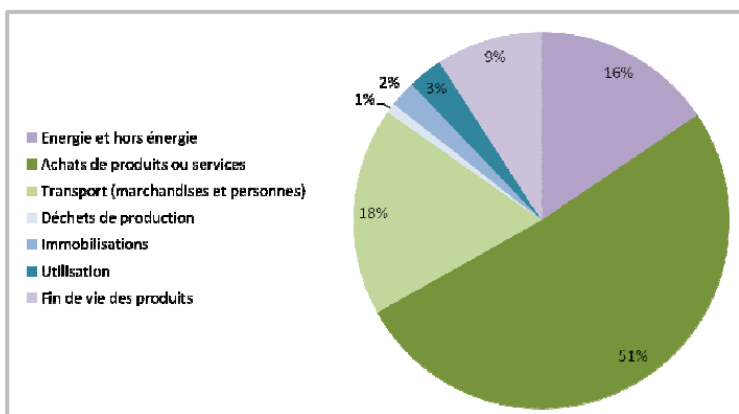


Figure 3 : Répartition moyenne des émissions de GES par grand type de poste (p.16)

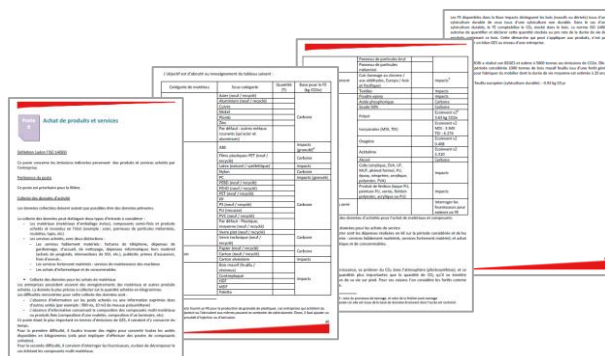
Figure 4 : Aperçu d'une fiche méthode (p.39-p.66)

Catégorie	N°	Poste prioritaire	Poste secondaire	Poste non pertinent
SCOPE 1	1	Émissions directes des sources fixes de combustion		
	2		Émissions directes des sources mobiles à moteur thermique	
	3			Émissions directes des procédés hors énergie
	4			Émissions directes fugitives
	5			Émissions issues de la biomasse (sols et forêts)
SCOPE 2	6	Émissions indirectes liées à la consommation d'électricité		
	7			Émissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid
SCOPE 3	8		Émissions liées à l'énergie non incluse dans les catégories « émissions directes de GES » et « émissions de GES à énergie indirectes »	
	9	Achats de produits ou services		
	10		Immobilisations de biens	
	11		Déchets	
	12	Transport de marchandise amont		
	13		Déplacements professionnels	
	14			Actifs loués en amont
	15			Investissements
	16		Transport des visiteurs et des clients	
	17	Transport des marchandises aval		
	18		Utilisation des produits vendus	
	19	Fin de vie des produits vendus		
	20			Franchise aval
	21			Leasing aval
	22		Déplacement domicile travail	
	23			Autres émissions indirectes

Figure 2 : Liste hiérarchisée des postes d'émissions pour le secteur de l'ameublement / agencement (p.17)

Des cas particuliers fréquemment rencontrés sont mis en avant : si une part significative des produits vendus est consommatrice d'énergie, le poste 18 (utilisation des produits vendus) devrait être prise en compte ; si une entreprise sous-traite une part de son activité, il peut être utile d'intégrer les émissions du sous-traitant au pro rata de ce qu'il réalise ; si une entreprise projette de changer de site, il peut être utile d'intégrer le poste 10 (immobilisations) pour pouvoir construire un indicateur carbone dans le cadre de ce projet, etc.

Pour chacun des postes prioritaires ou secondaire, une **fiche méthode** est disponible en annexe 2 (figure 4). Elles sont structurées en 4 paragraphes : définition du poste, pertinence du poste, collecte des données d'activités, et points particuliers éventuels.



Quelles données d'activités collecter ?

La collecte des données d'activités est une étape essentielle de la démarche BEGES, dont va dépendre la précision du résultat. L'objectif de cette phase est de rassembler un jeu de données qui constitue une description adéquate de tous les flux (de matière, d'énergie, de personnes, de capitaux, ...) qui permettent de mener à bien les activités du périmètre organisationnel pendant une année. Pour organiser efficacement cette étape, il convient de **pré-lister le type de données à collecter**, identifier la nature et la précision souhaitée de l'information et **identifier les personnes ressources** détenant les informations clés. Le guide décrit **deux scénarios de collecte** pouvant être envisagés : un scénario de collecte optimal, et un scénario alternatif lorsque le premier ne peut être réalisé (p.18). Un tableau synthétise ainsi ces informations (figure 5).

De plus les fiches méthodes relatives à chaque poste d'émission, mentionnées ci-avant, reprennent et précisent ces informations en y incluant les bases de données où obtenir les facteurs d'émissions correspondant aux données recherchées.

Catégorie	N°	Poste d'émissions	Sources potentielles du secteur	Données à collecter		Unités possibles de collecte des données	Services ressources
				Scénario optimum	Scénario alternatif ou cas particulier		
SCOPE 1	1	Émissions directes des sources fixes de combustion	Chaudière gaz, fioul, bois, groupe électrogène, etc.	Il s'agit de récupérer par type de combustible les données de consommations annuelles à partir des factures	Pour les chutes de bois brûlés en chaudière, il faudra estimer les pertes de production en kg ou en m3	KWh, litres, ou m3 Bois : Kg ou m3	Service comptable, achats
SCOPE 2	6	Émissions indirectes liées à la consommation d'électricité	Achat d'électricité	Il s'agit de récupérer les consommations électriques des installations du périmètre opérationnel à partir des factures		KWh	Service achats, comptable
SCOPE 3	8	Émissions liées à l'énergie non incluse dans les catégories « émissions directes de GES » et « émissions de GES à énergie indirectes »	Sources d'émissions en amont des énergies utilisées : combustibles et électricité		Les données collectées pour les postes 1 et 6 sont réutilisées pour ce poste		Service comptable, achats, environnement
...

Figure 5 : Organisation de la collecte des données (p.19-p.20)

Quels facteurs d'émissions utiliser ?

Le guide rappelle les principes génériques du calcul de ses émissions de GES, qui résulte du produit d'une donnée d'activité et d'un facteur d'émission (p.21), puis présente les **bases de données** de facteurs d'émission à utiliser dans le cadre de la réalisation de son bilan GES (p.22), principalement les Base Carbone® et Base Impacts®.

Dans le cas où un facteur d'émission viendrait à manquer, ce qui peut notamment être le cas pour les matières premières, il conviendra alors de s'adresser dans ce cas à son fournisseur pour récupérer cette information, ou de choisir le facteur d'émission d'une activité ou d'une matière première qui se rapproche de celui recherché.



Figure 6 : Principales bases de données de facteurs d'émissions (p.22)

Comment réduire ses émissions ?

La mise en place d'un plan d'actions de réduction des émissions est la dernière étape de la démarche de Bilan GES et constitue un point d'entrée pour s'engager dans **une stratégie globale de sobriété carbone**, fondée sur une démarche de progrès et d'amélioration continue. N'hésitez pas à vous appuyer sur des réunions de brainstorming afin d'identifier des pistes d'actions et d'en évaluer leur **faisabilité** (cf. exemples figure 7). Différents types d'actions peuvent être proposés : **immédiates** (nécessitent un faible investissement pour une réduction modérée des émissions), **prioritaires** (investissement plus important pour des réductions importantes), **stratégiques** (investissement potentiellement très conséquent pour des réductions très importantes mais qui nécessitent une remise à plat de l'organisation).

N° poste	Intitulé du poste	Libellé action	Exemple d'indicateurs de suivi
1	Émissions directes des sources fixes de combustion	Evaluer l'intérêt de remplacer une chaudière fioul par une chaudière gaz ou bois	
2	Émissions directes des sources mobiles à moteur thermique	Favoriser des carburants à faible FE	- Niveau moyen des émissions de carburant
6	Émissions indirectes liées à la consommation d'électricité	Effectuer un diagnostic énergétique	- Part des sites ayant fait l'objet d'un diagnostic énergétique - Potentiel de réduction des consommations énergétiques
9	Achats de produits ou services	Réaliser une charte des achats éco-responsables	- Mise en place d'une charte : oui / non
		Favoriser des matériaux à faible FE	- Niveau moyen d'émissions du poste 9
		Réduire le poids des produits (en conservant leur qualité et aptitude à l'usage) Eco-concevoir les meubles	- Part de meubles éco-conçus
11	Déchets	Mettre en place un tri et un recyclage des déchets (bureau et industriels)	- Part des déchets valorisés (matière / énergie)
		Réduire les taux de pertes en production	- Taux de perte moyen par type de déchets
12	Transport de marchandise amont	Favoriser des matériaux et fournisseurs locaux	- Part des composants approvisionnement à moins de X kms autour de l'usine
...

Figure 7 : Exemples d'action de réduction des émissions (p.28)

Des éléments complémentaires

Comment préparer une démarche de bilan GES ?

La démarche de mise en œuvre d'un bilan GES repose sur une démarche de gestion de projet « classique ». Le guide récapitule ainsi **les étapes clés** de cette démarche, ainsi que leur **durée** respective (figure 8). Des **pré-requis au bon déroulement du projet** sont également mentionnés (engagement de la direction, ...), avec des conseils relatifs à la communication à réaliser tout au long de la démarche (sensibilisation, diffusion des bonnes pratiques, ...).

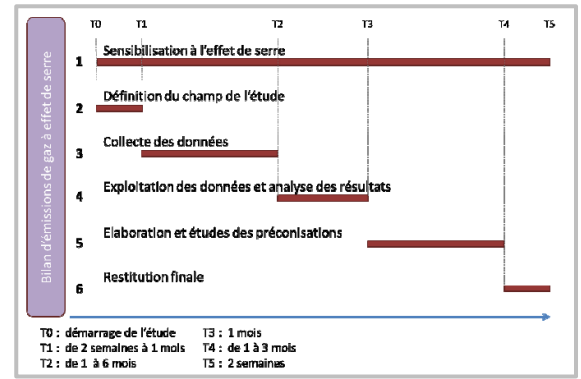


Figure 8 : Planification du projet (p.12)

Témoignages d'acteurs du secteur :

Le guide propose **trois retours d'expérience** d'organisations ayant réalisé leur bilan, sous la forme de **témoignages** (figure 9). Chaque entreprise interrogée répond à quatre questions :

- « Quand avez-vous réalisé un bilan GES, dans quel cadre et pourquoi ? »,
- « Quelles sont les principales difficultés que vous avez rencontrées et comment les avez-vous gérées ? »,
- « Quels sont les enseignements tirés de cette expérience, que reste-t-il de la démarche ? »,
- « Quels conseils donneriez-vous à une entreprise qui souhaite se lancer ? ».



Figure 9 : Témoignages d'acteurs du secteur ayant réalisé leur bilan GES (p.30-p.33)

Retours d'expérience à partir des bilans publiés

Des bilans d'entreprises du secteur sont aujourd'hui publiés sur la plateforme de l'ADEME. L'intégralité des démarches est accessible à tous. N'hésitez pas à vous inspirer des plans d'actions proposés !

Retrouvez notamment le bilan GES de l'entreprise HMY, dont la démarche a été valorisée dans le cadre des Trophées BEGES 2018 du MTES et de l'ADEME.

Rendez-vous sur www.bilans-ges.ademe.fr dans la rubrique « Bilans en ligne » > « Consulter les bilans ».

Figure 10 : Extrait d'un plan d'actions publié sur la plateforme de l'ADEME

Axe consommations énergétiques

Enjeu : *optimiser les consommations énergétiques des sites de Monéteau et Vendôme*

Pistes de réflexion :

Isolation thermique des installations les plus consommatrices d'énergies

Renouveler les chaudières et/ ou le système de radiateurs

Mettre en place des thermostats de régulation thermique

Installer un programmeur pour le chauffage au gaz

Diversifier les sources d'énergie avec un mix d'énergies renouvelables

ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Energie



ADEME

20, avenue du Grésillé
BP 90406 | 49004 Angers Cedex
01

8456

Pour plus d'informations sur la démarche de Bilan GES :

<http://www.bilans-ges.ademe.fr/>

www.ademe.fr

Pour un accès direct au guide sectoriel « Réalisation d'un bilan d'émissions de gaz à effet de serre – Secteur Ameublement et Agencement » :

<http://www.bilans-ges.ademe.fr/docutheque/docs/GUIDE%20DERNIERE%20VERSION%20MARS%202014.pdf>

